

## **Compte rendu CAP Inspecteur du 15 octobre 2009**

Les personnes suivantes assistaient à cette réunion :

Représentants de l'administration :

Mme THORIN, présidente ; M. PETIT (en suppléance de M. CAZE, membre votant) ;  
M. ILLIONNET ; M. DE LAMBERT DES GRANGES

Au titre d'experts pour l'administration :

Mmes CRENN et NERTOMB, MM. MEINIER et ROUX

Représentants du personnel :

pour la CGC : Stéphane KERAUDRAN, Patrice BEAULIEU, Yves VINCENT (suppléant)

pour la CGT : Patricia BEN KHEMIS, Cyrille GACHIGNAT (suppléant), Katell  
MARCILLAUD (en suppléance de Vincent LEQUENNE)

La CAP débute à 14h30.

1. Désignation secrétaire adjoint : Yves Vincent (CGC) est désigné secrétaire adjoint.

2. Déclarations préalables :

M. BEAULIEU regrette que le décès de M. GIBERGUE n'est pas été communiqué aux  
représentants du personnel. Les agents des services l'ont appris plus ou moins tardivement.

Mme THORIN rappelle que le CHSC évoquera ce décès lors de sa prochaine réunion et  
présentera le plan de prévention des suicides au sein de notre administration. Mme THORIN  
propose aux membres présents de respecter une minute de silence en la mémoire de M.  
GIBERGUE.

3. Approbation des PV des CAP du 24 mars 2009 et du 17 juin 2009: le PV de la CAP du  
24 mars est approuvé, celui du 17 juin est approuvé sous réserve des modifications demandées par  
MM VINCENT et GACHIGNAT

4. Promotion au grade d'IPAM 2<sup>ème</sup> classe:

-le PV de jury à l'examen professionnel est présenté aux membres de la CAP, 5 candidats ont été  
retenus pour l'accession au grade d'IPAM 2<sup>ème</sup> classe. Il est évoqué à cette occasion l'intérêt d'une  
liste additive.

-la proposition d'avancement de Mme ROY et M BERLIAT par l'administration est acceptée à  
l'unanimité

5. Intégration dans le corps des IAM : les candidatures de MM DESSON et MEINIER ont  
reçu un avis favorable de la CAP

6. Mutations (seuls sont évoqués les postes qui ont fait l'objet d'une demande  
d'affectation de la part d'agents):

- poste de secrétaire général du **LEMA Ciboure** : Mme GUILLEVIC-MALLET
- poste de secrétaire général du **LEMA Paimpol** : M LE BRIS
- poste d'inspecteur de la sécurité des navires de **Concarneau** : l'examen est reporté à la prochaine CAP, compte tenu des situations particulières rencontrées.

Mme MARCILLAUD souligne que 4 postes vacants ou susceptibles de l'être parus sur la liste additive ne figurent pas sur la liste des postes étudiés en CAP. Ces postes concernent l'administration centrale (vacances ou possibilité de vacances de postes au bureau SM2). Mme THORIN précise qu'il sera vérifié que ces postes ont bien été publiés, qu'il n'y avait pas de candidat et que le document présenté en CAP sera modifié en conséquence.

#### 7.Intégrations :

M. HERTZOG et NEDELEC sont proposés par l'administration. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### 8.Titularisation :

MM. MIGAULT, PAULMIER, PRU et PRESLE sont titularisés respectivement au sein des CSN de Dunkerque, Le Havre, Marseille et antenne de Martigues du CSN Marseille.

Mme BEN-KHEMIS souligne le cas d'un agent pour lequel le lieu d'affectation a évolué entre la présentation des possibilités et l'affectation réelle, ce qui n'est pas sans poser de difficultés à cet agent. Un autre choix aurait vraisemblablement été effectué si l'affectation finale avait été connue dès le départ. M. DE LAMBERT DES GRANGES assure que ce cas sera examiné avec attention et qu'une solution va être trouvée au niveau local.

#### 9.Questions diverses

-M. GACHIGNAT porte à la connaissance de la présidente de la CAP un courrier des représentants en CAP du SNPAM-CGT daté du 14 octobre 2009 et adressé à M. CAZE, relatif aux postes de chef des centres de sécurité des navires de Rouen et Boulogne.

*« Le poste de chef du centre de sécurité des navires de Rouen est occupé par intérim par le chef de centre de sécurité des navires du Havre depuis plusieurs années.*

*L'administration semble vouloir nommer à nouveau un agent de catégorie A en poste à Rouen au titre de chef du CSN de Rouen. Compte tenu de l'importance de ce service, nous ne pouvons qu'approuver cette démarche.*

*Nous vous rappelons cependant que toute nomination à un poste de chef de centre doit faire l'objet d'une parution dans le cycle de mutation défini par notre ministère. Compte tenu des dates prévues des prochaines CAP des inspecteurs, nous nous interrogeons sur le calendrier qui sera retenu pour garantir les règles de notre ministère en ce qui concerne les attributions d'affectation.*

*Nous vous rappelons notre détermination à voir respecter ces règles et à les faire appliquer, si nécessaire par voie de recours.*

*V. LEQUENNE / BEN-KHEMIS, membres titulaires CAP Inspecteurs  
K. MARCILLAUD / C. GACHIGNAT, membres suppléants CAP Inspecteurs ».*

- Sur la demande des représentants du personnel, Mme THORIN présente un point de la réforme de fusion des corps et ses implications sur le statut des IAM. Mme THORIN précise qu'au stade actuel, seules des hypothèses sont établies et qu'il conviendra de mener des études pour juger de leur bien

fondé.

Parmi les 3 hypothèses retenues par la DRH (cf courrier du 4 août 2009), la séparation du corps des IAM en deux entités est privilégiée : les IAM administratifs seraient intégrés au corps des attachés, les IAM techniques à un nouveau corps technique issu de la fusion des ITPE, des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques et des ingénieurs des travaux de la météorologie. Compte tenu de la complexité de mise en œuvre, cette transformation du corps des IAM, si elle devait être retenue, ne serait pas initiée prioritairement par rapport aux autres fusions de corps du ministère.

M. GACHIGNAT s'interroge sur le fait que les hypothèses de fusion des corps n'intègrent pas les corps à statut militaire, les CSN notamment accueillant des cadres à statuts civil et militaire.

M. PETIT indique que les corps d'administrateurs, d'OCTAAM et de PEM vont fusionner prochainement.

Mme BEN-KHEMIS et M. KERAUDRAN rappellent que les IAM ont des origines diverses et que leurs acquis professionnels devront être pris en compte lors de tout processus d'intégration au sein d'un nouveau corps.

Fin des travaux de la commission à 16h15.

**Vos représentants en CAP**